



CRITERES DE PUBLICATION SUR LA BOURSE A PROJETS D'IDAY¹

1. PROMOTEUR DU PROJET

- Statut juridique reconnu dans son pays d'origine.
- Membre d'une coalition IDAY depuis au moins 1 an et activement impliqué dans les activités de celle-ci.
- L'organisation qui présente le projet doit être responsable de sa réalisation.
- Accepter de fournir tout document demandé durant et après la réalisation du projet.

2. NATURE DU PROJET

- Etre dans le secteur de l'éducation
- Etre complémentaire aux actions du ressort du gouvernement
- Recherchant l'équilibre du ratio filles/garçons

3. AVIS ET APPROBATION DU PROJET

- Etre conforme au plan sectoriel du gouvernement
- Fournir la preuve que les autorités compétentes ont été consultées formellement
- Etre examiné, approuvé et promu par la coalition d'affiliation du promoteur (ex : par un Comité de Sélection).

4. COÛT

- Maximiser le nombre d'enfants par € investi (faible coût unitaire).
- Obligatoire : ajouter au moins 10% du coût total du projet pour le suivi et le plaidoyer par la coalition IDAY d'affiliation de l'organisation promotrice du projet (commission).
- Facultatif : ajouter une provision si le donateur demande un suivi du projet par IDAY-International (maximum une visite par an).

5. DURABILITE

- Etre soutenable
- Prévoir des systèmes d'entretien / d'expansion du projet (ex : comité des autorités locales ou des parents, professeurs, fonds renouvelables locaux, etc.)
- Participation des bénéficiaires au paiement des frais récurrents et aux activités de plaidoyer d'IDAY.

Ces conditions n'excluent pas d'autres conditions puissent être requises par certains donateurs. Il est aussi recommandé d'afficher le [Message de Yaguine et Fodé](#) dans les établissements scolaires soutenus.

6. CONDITIONS DE PUBLICATION

Le demandeur/promoteur s'engage à respecter ces conditions et à informer IDAY-International dans les plus brefs délais de tout financement obtenu pour son projet, qu'il vienne d'IDAY ou d'ailleurs. Pour cela, le demandeur/promoteur signe ces pages après avoir écrit « Lu et Approuvé » et le lieu et la date de signature. Le cas échéant, il indique quelle condition n'est pas respectée et les raisons de cette incapacité.

Lieu et date :

Signature du promoteur de projet :

Signature du représentant de la coalition :

¹ Voir aussi le [canevas de projet](#).